Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
026-212603070-20261026-2026-100-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026

Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

N°2026/106

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN, Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 octobre 2026

Etaient présents :
ALLONCLE Renaud, BEGUIN Fabienne, BOUCHARD Patrick, DUBOTS Christophe, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, PESLERBE Bruno, SARTORE Dominique, TESTOUX Gérald, THOUE Romain.

Etaient absents excusés :
AGU Carole, pouvoir à LECOMTE Christine
CHINCHILLA Flavie, pouvoir à ALLONCLE Renaud
GENIN Frédéric, pouvoir à FERLIN Damien
SOARES Armindo, pouvoir à SARTORE Dominique
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

Madame Danielle Ecochard a été élue secrétaire de séance.

N°100
OBJET : Convention avec le PNRV pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale

Le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) dispose d'une richesse en milieux naturels et espèces sauvages rencontrés sur le territoire. L'Homme a fortement façonné les paysages au cours des siècles, conférant également une diversité en lien avec les activités passées notamment.
Ses multiples milieux naturels, sa grande diversité en espèces dont de nombreuses bénéficient d'un statut de protection et ses paysages de qualité, font que le massif du Vercors regorge d'espaces protégés. Incontournable dans le domaine de la préservation de la biodiversité sur son territoire, le PNR Vercors gère de nombreux sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, ainsi qu'une Réserve Naturelle Nationale.

Le Parc du Vercors est un territoire engagé pour la préservation de sa biodiversité.

Délibération transmise en Préfecture le 28 octobre 2026

Sa stratégie biodiversité se concentre autour de 3 axes complémentaires : « la connaissance », « la préservation et la restauration » et « la valorisation et la sensibilisation ». Pour chacun de ces axes, le PNRV affiche des orientations engageantes et des objectifs ambitieux, puis identifie des actions ou projets à mettre en œuvre pour les atteindre.

Depuis 2018, le PNRV a accompagné 69 communes volontaires dans l'élaboration de leur ABC (les atlas des 38 premières communes sont disponibles sur le site internet ; 25 atlas en cours d'élaboration seront publiés fin 2026).

Pour ce nouvel appel à projets 2026, dans un contexte de renouvellement des élus locaux et du PNRV, 16 nouvelles communes, parmi les 35 n'ayant pas encore bénéficié de l'appel à projets, ont répondu et manifesté leur intérêt pour le projet d'ABC, témoignant ainsi de leur engagement fort auprès du PNRV et dans la préservation de la biodiversité (cf. Figure 1, Tableau 1, Annexe 1). A l'issue du projet, 85 communes représentant 80 % d'un territoire identifié comme « cœur de biodiversité » autour duquel sont présents des corridors majeurs en Auvergne Rhône-Alpes (source : SRADETT), auront participé à la démarche, contribuant à l'amélioration de la connaissance naturaliste et ouvrant ainsi la voie à construire collectivement la suite de la mobilisation en faveur de la biodiversité.

Monsieur le Maire propose de s'engager à la co-construction de cet Atlas de la biodiversité communale en partenariat avec le PNRV pour une dépense de 8 000 € à verser en 3 fois sur 3 années comme suit :
- Année 1 : 2667 euros à la signature de la Convention

- Année 2 : 2667 euros, à partir du 1er janvier 2028

- Année 3 : 2666 euros, à partir du 1er janvier 2029

La commune s'engage également sur la désignation d'un ou plusieurs élu.s référent.s pour le suivi du projet, l'accueil et le soutien aux volontaires en service civique qui réaliseront les animations avec le groupe local d'habitants, la participation aux réunions dédiées à l'ABC (réunions spécifiques du groupe local d'habitants volontaires, points réguliers en conseil municipal, comité de pilotage annuel ABC3 Vercors,...), la transmission au PNRV de toutes les informations qui lui seraient utiles concernant la démarche, tous les moyens nécessaires pour que la participation citoyenne dans ce projet soit une réussite.

Le Conseil Municipal décide,
Après délibération,
A l'unanimité,

- D'approuver la convention dédiée en annexe de la présente pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale pour un coût de 8 000 € à verser au PNRV en trois fois.
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Commune de St-JEAN-EN-ROYANS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26 (Drôme)

Damein FERLIN